

Maréchal ferrant (BTM)

RNCP34064 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	212t
Formacode(s)	21099
Code(s) ROME	A1502
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	20/06/2019
Date d'échéance	20/06/2024

Certificateur(s)

CMA FRANCE · SIRET : 18750004600011

Partenaires habilités

10 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation, 4 à former et 3 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ANTENNE CFPPA DE LA MEUSE	1955075200060	Former
ASSOCIATION POUR LA GESTION DU CFA DU COMMINGES	8125497490016	Former
CAMPUS METIERS BARBEZIEUX	1300279230049	Former
CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT DE LA REGION OCCITANIE, PYRENEES-MEDITERRANEE	1300279310018	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION HAUTS-DE-FRANCE	13002374000439	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION NORMANDIE	1300279980017	Organiser l'évaluation
CMAR GRAND EST	1300280120016	Organiser l'évaluation
CMAR NOUVELLE AQUITAINE	1300279230015	Organiser l'évaluation
LEGTPA DE ST HILAIRE DU HARCOUET	1950123490013	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA FRANCOIS RABELAIS	1948051490011	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La création de la certification de maréchal ferrant (BTM), s'inscrit dans une démarche volontariste de la profession de satisfaire les besoins de qualifications professionnelles des entreprises artisanales du secteur.

En effet, la certification répond à un besoin de professionnalisation grandissant des maréchaux-ferrants.

Depuis la loi du 5 juillet 1996, l'exercice de l'activité est soumise à un niveau de qualification minimum, ce niveau n'est néanmoins pas suffisant pour appréhender la totalité du métier et répondre plus particulièrement aux demandes de soins (orthopédie équine, etc.) de tout type d'onguligrades.

Le BTM de maréchal-ferrant sanctionne une double qualification demandée par la profession : celle d'un professionnel hautement qualifié et en responsabilité technique et d'encadrement de la totalité des activités de la maréchalerie.

La profession a donc souhaité mettre en place un perfectionnement professionnel (à l'issue du CAPA) à même d'offrir aux maréchaux en activité et aux jeunes, la possibilité de renforcer leurs compétences. Le maréchal ferrant est le premier professionnel consulté en cas de boiterie, de défaut de conformation des membres ou d'irrégularité dans les allures des onguligrades. Il s'inscrit dans une filière de professionnels spécialisés dans les chevaux (vétérinaire, dentistes équins) avec lesquels il doit travailler en harmonie et en collaboration. Le maréchal ferrant doit aujourd'hui pouvoir s'adapter à tout type d'onguligrades (chevaux de races de plus en plus variées, mais également nouveaux animaux de compagnie, etc.), être un interlocuteur crédible tant auprès des propriétaires que des vétérinaires. De plus, la responsabilité du maréchal est engagée dès qu'il passe le licol à l'animal, exigeant donc du professionnel une maîtrise technique mais également des compétences dans la manipulation des chevaux et la compréhension de leurs comportements, leurs réactions.

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de la certification procède à l'entretien de la boîte cornée et de l'appareil locomoteur des onguligrades dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Dans ce cadre, il réalise

:

- Le parage et le ferrage des pieds des onguligrades dans le respect des aplombs
- L'adaptation, par la chauffe, des fers mécaniques et forgés
- Les travaux de forge, à partir d'un lopin pour fabriquer des fers courants ou orthopédiques
- La pose d'accessoires à visée thérapeutique ou pour une meilleure adaptation de l'animal à son environnement (crampons)

Le maréchal ferrant procède à l'évaluation de la nature et de la complexité de l'intervention en entretien ou en thérapeutique avec ou sans collaboration avec le vétérinaire. Il identifie une boiterie, une sensibilité et la soulage dans les limites de son champ d'intervention. Sur prescription du vétérinaire, il réalise des interventions sur des pathologies du pied, tels que les abcès, les bleimes, les seimes, etc. Il est l'interlocuteur du propriétaire à qui il fait part de l'évolution de la pathologie et auquel il prodigue des conseils quant à l'entretien quotidien des pieds, à l'alimentation, à la nature des sols à privilégier. Le titulaire de la certification participe activement à l'organisation et à la gestion de la maréchalerie en planifiant ses tournées et en arbitrant entre intervention urgente et courante. Il veille à l'entretien et à la gestion des stocks du véhicule atelier. Il établit les factures et encaisse à l'issue des interventions.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Adapter la localisation et l'organisation de l'aire de travail, de l'aire de ferrage en fonction du caractère du cheval afin de garantir la sécurité de l'animal, du professionnel et de l'environnement
- Rétablir, entretenir les aplombs des onguligrades par le parage (couper la corne excédentaire) en fonction de la race, de l'utilisation (cheval de course, de loisir, etc) et de l'environnement (sols, pour ferrage ou nu pied)
- Forger à partir d'un lopin des fers pour antérieurs et postérieurs (droits et gauches) classiques ou orthopédiques, thérapeutiques quelles que soient la taille, la morphologie ou la pathologie du sabot
- Modifier par la chauffe des fers mécaniques ou forgés pour les adapter à l'anatomie spécifique de chaque onguligrade
- Poser, fixer les fers mécaniques ou forgés y compris en aluminium (ferrer) selon la méthode adaptée au sujet (à la française, à l'anglaise ou au travail) dans le respect de la boîte cornée, de l'intégrité de l'animal et des règles de sécurité
- Optimiser le confort de l'onguligrade par la pose d'éléments complémentaires facilitant sa locomotion et son utilisation (crampons, cônes, plaques, etc)
- Contrôler la régularité des allures, le confort du cheval avant et après chaque étape

- Assurer les soins d'urgence et les soins bénins, en collaboration avec le vétérinaire, dans les limites du code rural
- Traiter les pathologies de la boîte cornée relevant de la compétence du maréchal ferrant
- Gérer et planifier les interventions et les moyens nécessaires à celles-ci dans un souci de rentabilité
- Définir, faire appliquer la politique tarifaire de la maréchalerie
- Communiquer et conseiller le propriétaire ou le responsable d'écurie sur les interventions réalisées ou à envisager, sur les soins à prodiguer, y compris en anglais

Blocs de compétences

RNCP34064BC01 — Bloc 1 : Parer, ferrer, forger dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité

LISTE DE COMPÉTENCES

- Adapter la localisation et l'organisation de l'aire de travail, de l'aire de ferrage en fonction du caractère du cheval afin de garantir la sécurité de l'animal, du professionnel et de l'environnement
- Rétablir, entretenir les aplombs des onguligrades par le parage (couper la corne excédentaire) en fonction de la race, de l'utilisation (cheval de course, de loisir, etc) et de l'environnement (sols, pour ferrage ou nu pied)
- Forger à partir d'un lopin des fers pour antérieurs et postérieurs (droits et gauches) classiques ou orthopédiques, thérapeutiques quelles que soient la taille, la morphologie ou la pathologie du sabot
- Modifier par la chauffe des fers mécaniques ou forgés pour les adapter à l'anatomie spécifique de chaque onguligrade
- Poser, fixer les fers mécaniques ou forgés y compris en aluminium (ferrer) selon la méthode adaptée au sujet (à la française, à l'anglaise ou au travail) dans le respect de la boîte cornée, de l'intégrité de l'animal et des règles de sécurité
- Optimiser le confort de l'onguligrade par la pose d'éléments complémentaires facilitant sa locomotion et son utilisation (crampons, cônes, plaques, etc)
- Contrôler la régularité des allures, le confort du cheval avant et après chaque étape

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Pratique professionnelle

Épreuve de ferrage mécanique Le jury indique au candidat l'origine, la pathologie et l'activité du cheval. Sur cette base, le candidat détermine le type de ferrure à adopter sur les postérieurs et les antérieurs. Il pare les pieds, procède à l'adaptation des fers mécaniques et ferre le cheval.

Épreuve de ferrage orthopédique :

Le jury indique au candidat l'origine, la pathologie et l'activité du cheval. Sur cette base, le candidat détermine le type de ferrure à adopter sur les postérieurs et les antérieurs. Il forge les 4 fers correspondants. Il pare les pieds, procède à l'adaptation des fers forgés, pose si nécessaire les éléments complémentaires et ferre le cheval.

Épreuve de forge Le candidat forge 15 fers et un outil imposés. Il peut s'agir de fers pour antérieurs et/ou postérieurs, orthopédiques ou courants, pour poneys, poulains, chevaux de différentes races. Les tailles et les cotes sont données.

2. Évaluation des acquis en entreprise à travers un book des réalisations faites en entreprise et de tableaux d'appréciation des compétences Uniquement pour les candidats en apprentissage

RNCP34064BC02 — Bloc 2 : Evaluer la nature et la complexité de l'intervention en entretien ou thérapeutique avec ou sans collaboration du vétérinaire

LISTE DE COMPÉTENCES

- Assurer les soins d'urgence et les soins bénins, en collaboration avec le vétérinaire, dans les limites du code rural
- Traiter les pathologies de la boîte cornée relevant de la compétence du maréchal ferrant

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve d'hippologie Constituée d'une série de questions écrites sur l'anatomie, le comportement du cheval et son utilisation dans l'exercice du métier de maréchal ferrant

Étude technologique Une série de questions évaluera les compétences du candidat en technologie, prévention et sécurité propres au métier et aux techniques de production (matériaux, équipements, réglementation, etc)

Épreuve de santé/hygiène Cette épreuve validera les compétences du candidat en santé-hygiène équine, les pathologies, l'étiologie, les pronostics, la lecture de radiologies, etc. Elle est constituée d'une série de questions et d'étude de cas écrites.

RNCP34064BC03 — Bloc 3 : Organiser et gérer l'activité de la maréchalerie

LISTE DE COMPÉTENCES

- Gérer et planifier les interventions et les moyens nécessaires à celles-ci dans un souci de rentabilité
- Définir, faire appliquer la politique tarifaire de la maréchalerie
- Communiquer et conseiller le propriétaire ou le responsable d'écurie sur les interventions réalisées ou à envisager, sur les soins à prodiguer, y compris en anglais.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Étude de cas - Épreuve écrite

Il est soumis au candidat un projet, une innovation avec un descriptif d'entreprise dont il devra étudier la faisabilité et les conditions de réalisation. Pour cela il mobilisera l'ensemble des compétences contenues dans les fonctions :

- innovation et commercialisation - gestion des coûts de production - organisation du travail - animation d'équipe

Langue vivante professionnelle - Oral

A partir d'un texte à caractère professionnel tiré au sort, le candidat démontre sa capacité à communiquer en anglais sur son métier, les matériels et les techniques professionnelles.

Mémoire professionnel avec soutenance orale A partir d'un thème librement choisi, le candidat explore les impacts de son sujet (technique, produit, sécurité, etc) sur l'exercice de son métier, y compris sous un volet juridique. Le dossier est soutenu à l'oral.

Résolution de problème : épreuve orale – 1 heure (30 mn de préparation + 30 mn d'entretien) A partir d'un problème de production ou d'organisation décrit, le candidat doit analyser la difficulté rencontrée, proposer une résolution pour l'immédiat puis émettre des préconisations afin d'en éviter le renouvellement.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le maréchal ferrant exerce principalement en entreprise artisanale (entreprise possédant un code NAFA) qui revêt différentes formes : entreprise de maréchalerie pure, grande structure équestre, haras nationaux ou encore écuries prestigieuses et armée.

La filière cheval est la seule à fournir du travail au maréchal ferrant. Depuis les dix dernières années, elle affiche une croissance régulière de 1 à 2%. Elle compte aujourd'hui 1 000 000 d'équidés (Chiffre 2017) répartis dans les courses, les sports et les loisirs, le travail (police montée, débardage, agriculture biologique, etc) et la production de viande (en déclin).

On estime à quelques 1 700 le nombre de maréchaux ferrants actifs, dont 1 500 chefs d'entreprise et 200 salariés (fonctionnaires compris). Les entreprises de maréchalerie sont des TPE, souvent sans salariés même si on observe depuis peu un léger frémissement dans les besoins en recrutement.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Maréchal Ferrant, chef d'entreprise ou salarié

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le pré-requis pour accéder au dispositif de certification (hors VAE) est le suivant: La certification Maréchal ferrant (BTM) est accessible aux titulaires d'un niveau 3 dans la spécialité (CAPA).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 611

Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	60 %
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

La composition du jury particulier

est déterminée par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat. Il comprend en plus de son président (un maître artisan ou son représentant désigné par la chambre de métiers et de l'artisanat) :

- un ou deux formateurs de la spécialité, autres que les animateurs de la formation,
- un artisan ou un salarié détenteur autant que de possible du Brevet de maîtrise.

Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat (lui-même président du jury général) :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,
- le directeur départemental du travail de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant,
- l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique désigné par lui,
- des formateurs et ou responsables pédagogiques chargés de la préparation au Brevet technique des métiers, désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou de l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation,
- les correcteurs peuvent y être associés autant que de besoin.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

La composition du

jury particulier est déterminée par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat. Il comprend en plus de son président (un maître artisan ou son représentant désigné par la chambre de métiers et de l'artisanat) :

- un ou deux formateurs de la spécialité, autres que les animateurs de la formation,
- un artisan ou un salarié détenteur autant que de possible du Brevet de maîtrise.

Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat (lui-même président du jury général) :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,
- le directeur départemental du travail de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant,
- l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique désigné par lui,
- des formateurs et ou responsables pédagogiques chargés de la préparation au Brevet technique des métiers, désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou de l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation,
- les correcteurs peuvent y être associés autant que de besoin.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

La composition du jury particulier est déterminée par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat. Il comprend en plus de son président (un maître artisan ou son représentant désigné par la chambre de métiers et de l'artisanat) :

- un ou deux formateurs de la spécialité, autres que les animateurs de la formation,
- un artisan ou un salarié détenteur autant que de possible du Brevet de maîtrise.

Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat (lui-même président du jury général) :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,
- le directeur départemental du travail de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant,
- l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique désigné par lui,
- des formateurs et ou responsables pédagogiques chargés de la préparation au Brevet technique des métiers, désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou de l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation,

- les correcteurs peuvent y être associés autant que de besoin.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury VAE est présidé par un chef d'entreprise qui exerce une fonction d'arbitrage et doit comporter au moins 4 personnes dont 2 représentants qualifiés de la profession considérée (un chef d'entreprise et un salarié, choisis par le président de la chambre de métiers, sur les listes présentées par les organisations professionnelles).

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 442 €
Selon la branche	6 000 € – 7 467 €
Prise en charge	Branches concernées
6 442 €	Valeur par défaut · 209 branches
6 000 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC), CPNEFP de la métallurgie
7 467 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 300 €	CPNE de la branche SDLM

Base légale

Date de décision	20/06/2019
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	20/06/2024

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2017	8	0	100 %	100 %
2016	15	0	100 %	100 %
2015	13	0	100 %	92 %
2014	16	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1476

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP39782

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34064/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	9
Montant total engagé	20 000 €
Coût moyen par dossier	2 222 €
Durée moyenne	12 h
Période	09/2021 – 11/2021
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.